

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 6: Rapports statutaires : comptes et budget

Rubrik: Rapport d'activités 1986

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pourront prendre connaissance des logiciels et du matériel informatiques existant sur le marché pour leurs besoins professionnels.

– La commission économique: poursuivra ses efforts en vue de promouvoir la banque des données et l'annuaire des statistiques jurassiennes. Elle étoffera son programme de cours de formation destiné aux cadres de l'économie jurassienne. Elle étudiera enfin la mise au point d'un indice conjoncturel de l'économie jurassienne.

Par ailleurs, le bulletin de l'association paraîtra dix fois par an, comme de coutume.

7. Budget et cotisation 1987

Le projet de budget 1987, basé sur une cotisation inchangée, a été publiée dans le numéro 3/1986 du bulletin. Il est accepté à l'unanimité, après qu'un membre ait fait remarquer combien l'effort de recrutement était important pour l'association.

8. Divers et imprévus

A l'issue de l'assemblée, M. Stefan Kudelski, industriel, présente un exposé dont le compte rendu a paru dans le bulletin 10/86.

Rapport d'activités 1986

La décision d'étudier la création d'un indice conjoncturel de l'économie jurassienne, ainsi que le règlement du conflit entre l'ADIJ (et Pro Jura) et la SEVA constituent les éléments les plus marquants de l'activité annuelle de l'association, dont on trouvera ci-dessous un résumé succinct.

I. Direction

La direction de l'ADIJ a pu donner son accord au règlement du conflit avec la SEVA, qui durait depuis plusieurs années. Comme on le sait, l'ADIJ a reçu à titre de dédommagement un montant global de 200 000.-, ainsi que la garantie que les demandes de subventions présentées à l'avenir seraient traitées par la SEVA avec toute l'équité voulue.

Cet important montant a permis à la direction de prolonger le mandat d'études confié à M. Jean-Paul Bovée, l'artisan principal de la mise en place de la banque des données. Le projet d'étendre cette banque des données en établissant un indice conjoncturel de l'éco-

nomie jurassienne a également été accepté par la direction. A relever le fait que l'entreprise F.J. Burrus, par une bourse de 15 000.-, a permis le financement de la phase d'étude de ce projet.

On sait que l'ADIJ figure au rang des fondateurs de la société coopérative Radio Jura 2000, qui a mis en place Fréquence Jura. La direction de l'ADIJ a par contre refusé de s'associer à la transformation de la radio en société anonyme, transformation qui lui paraît contraire au but initial d'une radio communautaire.

Comme de coutume, la direction a enfin répondu à de nombreuses consultations adressées par les pouvoirs publics ou par des associations-soeurs, avec lesquelles elle a veillé à entretenir les meilleures relations.

II. Travaux des commissions

Commission économique

La commission économique a concentré son activité en 1986 sur deux objets prioritaires:

– l'élaboration de l'indice conjoncturel,

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis



Restaurant de la Poste – Glovelier

☎ 066 56 72 21 Famille Marc Mahon-Jeanguenat

Grande salle pour sociétés, banquets et noces –
Salles à manger accueillantes – Rendez-vous des sportifs
– Centre de conférences



Hôtel-Restaurant de la Gare

2725 Le Noirmont

Fermé du lundi
au mardi
jusqu'à 18 heures

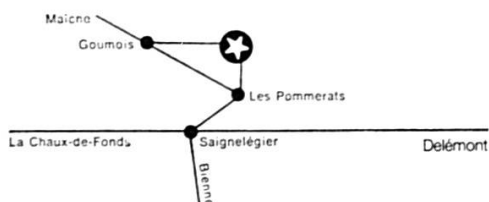
G. & A. Wenger – Tél. 039 53 11 10
Spécialités selon saison et arrivages
Menu du jour – Chambres tranquilles

COUFAIVRE

HÔTEL-RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE

Spécialités jurassiennes
Lard – Saucisse – Terrine maison
Chambres confortables

Marianne et
Marc Beuchat
Fermé le mardi
066 56 72 77



AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTAT

Truites aux fines herbes
Pain de ménage cuit au four à bois
Dortoirs pour groupes: 42 places

Famille P. Dubail-Girard
Tél. 039 51 13 15

MONTANA

RESTAURANT «LE BELVÉDÈRE»

Cuisine régionale
12 sur 20 au Gault et Millau 1986.

Laurent
Degoumois
027 41 17 63

SAIGNELÉGIER

HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC

Cuisine du marché
Spécialités selon saison et arrivage
Chambres tranquilles et tout confort
Salle pour sociétés et banquets

Famille
Michel Jolidon-
Geering
039 51 11 21/22

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

MOUTIER

HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES

PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »

Cuisine à toute heure

Spécialités italiennes

Fam. Montanari

032 93 16 69

BONCOURT



HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE

vous propose pour vos réunions,
banquets, mariage ou simplement
entre amis des salles accueillantes
et sympathiques

Famille

Gatherat

066 75 56 63

Fermé le mercredi

TAVANNES

HÔTEL DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine
soignée et ses vins de choix – Petites salles
pour sociétés – Parc pour voitures privé –
Chambres avec WC, douche et TV

Fam. A. Wolf-
Béguelin

066 91 23 14

DELÉMONT

HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille

Roger Kueny

066 22 17 57

MOUTIER

HÔTEL SUISSE

Accueillant
Grandes salles
Chambres tout confort

Famille

C. Brioschi-Bassi

032 93 10 37

LA SEMEUSE

LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...



avec tous les éléments pratiques et concrets que cela suppose ;

– la mise au point de l'offre de l'ADIJ en matière de formation permanente pour les années 1986 et 1987.

Les résultats de ces travaux ne seront rendus publics qu'en 1987 pour ce qui concerne l'indice conjoncturel. Par contre, en 1986, l'ADIJ a organisé un cours de formation permanente à l'intention des artisans et commerçants établis en raison individuelle. Ce cours a été bien fréquenté et a rencontré un vif succès.

Enfin, la commission a collaboré avec M. Bovée à la mise au point des compléments 1985 et 1986 à l'Annuaire des statistiques et a décidé de consacrer deux numéros du bulletin à une étude sur le Marché-Concours de chevaux de Saignelégier.

Commission des transports

La commission des transports a salué avec plaisir la modification annoncée de l'horaire CFF, qui permettra une meilleure liaison matinale entre Delémont et Lausanne/Genève dès 1987. Il s'agit là d'une très ancienne revendication de l'association, qui a enfin été prise en compte. Par ailleurs, la commission a étudié de très près le dossier Rail 2000, qui sera soumis au peuple en décembre 1987. Un bulletin de l'ADIJ sera spécialement consacré à ce dossier.

Commission sociale

La commission sociale a centré son activité de 1986 sur la publication de bulletins consacrés à l'introduction du Ile pilier et à ses conséquences économiques et sociales, ainsi qu'au problème de la toxicomanie. Ces numéros du bulletin ont rencontré un écho très favorable dans la presse et auprès des milieux intéressés. De plus, comme chaque année, la commission sociale de l'ADIJ a organisé son colloque de printemps,

consacré en 1986 au problème de la «flexibilité» des relations entre partenaires sociaux. Ce colloque a également fait l'objet d'un compte rendu dans un bulletin de l'ADIJ.

Commission pour la protection de la nature et du patrimoine

En septembre 1986, des élèves de la classe préprofessionnelle de Moutier ont donné le premier coup de pioche de l'opération «restauration des citernes du Raimeux». Ces travaux, qui devraient s'étaler sur plusieurs années, ont beaucoup occupé la commission qui a centré son activité sur les problèmes liés à leur financement, ainsi qu'à la publication d'un bulletin présentant les travaux déjà réalisés.

Par ailleurs, suite au décès du propriétaire du Martinet de Corcelles, la commission a poursuivi ses efforts en vue de créer – enfin – une fondation qui pourrait susciter, autour de ce témoin de notre passé pré-industriel, l'animation qu'il mérite.

Commission pour la formation professionnelle

Comme les années précédentes, la commission a voué tous ses efforts à la bonne organisation de l'édition annuelle du concours de création pour les apprentis, organisé en 1986 avec la collaboration de l'association des couturières. Ce concours, et notamment le défilé de mode qui a couronné la remise des prix, a connu un franc succès auprès du public. Toutefois, la commission a constaté que le nombre et la qualité des travaux étaient en régression. Contact a été pris avec l'association des maîtres aux écoles professionnelles, soucieux également de promouvoir la créativité des apprentis, pour renouveler la formule du concours, qui ne sera pas organisé en 1987.

Commission informatique

La commission informatique a consacré l'essentiel de ses travaux, en 1986, à l'informatique scolaire. En effet, elle a collaboré avec les enseignants chargés de l'expérience d'introduction dans le canton du Jura. La commission a en outre abordé le problème de l'informatique communale, en répondant aux sollicitations de quelques communes qui souhaitaient obtenir son avis sur la nécessité et le coût de ces équipements. Enfin, la commission a préparé des manifestations qui se sont déroulées dans le courant du printemps 1987, à savoir un colloque réunissant toutes les per-

sonnes et institutions intéressées par la formation en matière informatique, l'organisation d'un salon régional de l'informatique pour les architectes et ingénieurs, ainsi que la mise sur pied du concours de logiciels, lancé – avec une année de retard – en 1987.

III. Secrétariat

En 1986, le secrétariat a été animé par le soussigné, employé à 60, puis 70 %. M. Fabien Rebetez y a entamé sa troisième année d'apprentissage et M. Didier Walzer, sa deuxième.

P.-A. G.

Rapport introductif aux budgets et aux comptes

A. Comptes d'exploitation

Budget 1986

Conformément à un principe défini par la direction et approuvé par l'assemblée générale, un déficit de 15 000.– avait été prévu pour l'année 1986. Ce montant représentait le solde du mandat confié à M. Jean-Paul Bovée, en relation avec la constitution de la banque de données. Ces 15 000.– ont été prélevés sur la fortune de l'association.

Comptes 1986

Par rapport au déficit présumé de 15 000.–, on peut constater avec satisfaction que le déficit réel se situe aux alentours de 3 400.–. Un examen des différentes rubriques permettra d'en expliquer la raison :

– **traitement du président** : la vacance de la présidence et, par conséquent, le non-versement de l'indemnité liée à la fonction, a permis une économie de 4 000.–.

– **salaires et charges sociales** : alors que le budget prévoyait un montant global de 51 000.–, les dépenses effectives se montent à 52 800.–. L'indexation au coût de la vie, ainsi que l'introduction du treizième mois pour les apprentis explique ce dépassement. Le mandat de 15 000.– représente, comme indiqué plus haut, le solde de la dépense engagée pour confier à M. Bovée la mise en place de la banque des données.

– **jetons de présence, frais de délégation et frais de déplacement** : alors qu'un montant global de 9 500.– avait été prévu, une dépense de 11 700.– doit être constatée. Il convient de rappeler à ce propos que si les membres de la direction, ainsi que les présidents et secrétaires des commissions de l'ADIJ reçoivent de (modestes) jetons de présence pour leur participation aux séances, tel n'est pas le cas des membres des commissions, qui ne sont indemnisés que pour leurs seuls frais de déplacement.